

CONTAMINES  
MONTJOIE**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 AVRIL 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS** : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : PROGRAMME 2023 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES DEL2023-50**

**Rapporteur : Michel BOUVARD**

Monsieur Michel BOUVARD, conseiller municipal, propose au Conseil Municipal de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

La nature des travaux porte sur l'intervention sylvicole en futaie irrégulière des parcelles forestières suivantes :

- N°1, parcelle OA 828 au lieu-dit « le Macherey »
- N° 3, parcelle OA 860 au lieu-dit « la cote du plane »
- N°14, parcelle OB 458 au lieu-dit « derrière Armancette »,
- N°25, parcelle OC 743 au lieu-dit « l'envers du Cugnon »

Monsieur Michel BOUVARD informe le Conseil Municipal du dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

Les dépenses subventionnables sont d'un montant total de quatorze mille sept cent cinquante euros (14750,00 HT)

- Une subvention peut être sollicité auprès du Conseil Régional d'un montant de trois mille euros (3000,00 HT)

- L'autofinancement communal des travaux s'élève à onze mille sept cent cinquante euros (11750,00 HT)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

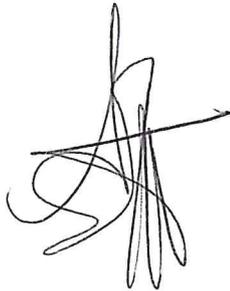
**-D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus.

**-DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables.

**-DE DEMANDER** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision de l'octroi de la subvention.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

En Mairie, le 27 avril 2023  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 27 avril 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

